



**Arrêté
fixant la liste des candidats
pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires
de la commune de Tréduder du 14 mars 2021**

Le sous-préfet de Lannion

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Tréduder en vue de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller municipal et fixant le lieu et la période de dépôt des candidatures en vue de ces élections ;

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature régulièrement déposés pour le premier tour des élections complémentaires du 14 mars 2021 dans la commune de Tréduder ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Lannion ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des candidats au premier tour des élections complémentaires de la commune de Tréduder du 14 mars 2021 est arrêtée, par ordre alphabétique, comme suit :

Armelle ALLARD
Raphaël CAUSSIMON

Article 2 : La secrétaire générale de la sous-préfecture de Lannion et le maire-adjoint de Tréduder sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor et immédiatement publié et affiché dans la commune selon les modalités habituelles.

A Lannion, le 25 février 2021

Le Sous-Préfet de Lannion,

Laurent ALATON